

Le 16 novembre 2021

**« Territoire Durable 2030 » :**

**633 875 euros mobilisés par la Région pour accompagner la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche, la Communauté d’Agglomération de Flers, la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, et la Communauté de communes Bernay Terres de Normandie dans leur démarche de développement durable**

**Hubert Dejean de la Bâtie, Vice-Président de la Région Normandie en charge de l’environnement, du littoral et de l’énergie, a accueilli, ce jour, au Conseil régional à Caen, les représentants de quatre territoires lauréats du dispositif régional « Territoire Durable 2030 »** **- la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche (61), la Communauté d’Agglomération de Flers (61), la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie (14), et la Communauté de communes Bernay Terres de Normandie (27) - pour une journée de travail** **sur l’économie circulaire et leur stratégie globale de développement durable. 633 875 euros sont mobilisés par la Région pour accompagner ces territoires dans leur démarche.**

*« A travers le dispositif Territoire Durable 2030, la Région souhaite favoriser le développement durable de la Normandie. Elle accompagne financièrement et techniquement les territoires dans la mise en œuvre d’une stratégie globale qui doit être économiquement soutenable, respectueuse de l’environnement, et acceptable par les citoyens* **»** a rappelé Hubert Dejean de la Bâtie, Vice-Président de la Région Normandie en charge de l’environnement, du littoral et de l’énergie.

Le dispositif « Territoire durable 2030 » mis en place par la Région s’inscrit dans l’Agenda 2030 pour le développement durable adopté par l’ONU fin 2015, véritable feuille de route du développement durable pour les 15 années à venir.

Ce dispositif a pour objectif d’accompagner les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) volontaires et leurs groupements (PETR) dans l’élaboration d’une stratégie globale et cohérente de développement durable sur 3 ans.

Celle-ci doit porter sur 7 thèmes minimum qui concourent aux objectifs de développement durable. Les territoires doivent mettre en place 4 stratégies thématiques obligatoires : une démarche interne de développement durable, une stratégie trame verte et bleue, une stratégie de transition énergétique ambitieuse, une stratégie d’économie circulaire. Pour compléter ces thèmes, chaque territoire choisit au minimum 3 autres thématiques qui correspondent à chacun des piliers du développement durable (social, environnement, économie).

Un accompagnement technique et personnalisé est proposé par les services de la Région aux territoires labellisés. Les territoires labellisés peuvent également bénéficier d’aides financières. Dans ce cadre, lors de sa Commission permanente du 13 septembre dernier, la Région Normandie a décidé l’attribution des subventions suivantes au titre des dispositifs « IDEE Stratégie Territoire Durable 2030 » et « IDEE Action « Soutien aux structures et aux événements d’éducation au développement durable » :

* 163 125 euros à la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche ;
* 178 000 euros à la Communauté d’Agglomération de Flers ;
* 150 000 euros à la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie ;
* 142 750 euros à la Communauté de communes Bernay Terres de Normandie.

Au total, 14 territoires ont obtenu la labellisation « Territoires Durables 2030 » depuis 2018.

Les autres territoires labellisés :

* la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage (50)
* la Communauté d’agglomération Lisieux Normandie (14)
* le PETR du Pays de Bray (76)
* la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (50)
* la Communauté d’Agglomération Seine Eure (27)
* la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (76)
* la Communauté de Communes Yvetot Normandie (76)
* la Communauté urbaine d’Alençon (61)
* la Communauté d’agglomération Le Cotentin (50)
* le PETR Dieppe Pays Normand (76).

Contact presse :

Charlotte Chanteloup – tel : 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr